



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Qualité de l'eau potable en Guyane

Question au Gouvernement n° 940

Texte de la question

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE EN GUYANE

Mme la présidente . La parole est à M. Jean-Victor Castor.

M. Jean-Victor Castor . Trihalométhanes, aluminium, mercure, voilà la liste des poisons que les Guyanais ingèrent quotidiennement. Des trihalométhanes, substances chimiques potentiellement cancérogènes, et de l'aluminium ont été détectés à des taux dépassant les seuils fixés par l'OMS dans l'eau distribuée en Guyane. Par ailleurs, vous savez tous que, depuis des années, le mercure issu de l'orpailage clandestin dans les fleuves de Guyane continue d'intoxiquer notre population. J'ai déjà interpellé Mme Pannier-Runacher, alors ministre de la transition écologique, au sujet de la pollution grave au mercure détectée à quelques kilomètres seulement de la station de captage d'eau potable de la rivière de La Comté.

Comment est-il possible qu'en 2025, dans un territoire dit français, l'eau du robinet soit devenue un facteur de risque permanent pour la santé publique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR, sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Une députée du groupe LFI-NFP . Quelle honte !

M. Jean-Victor Castor . Depuis des années, les habitants de Guyane boivent une eau multicontaminée, souvent sans le savoir, et sans solution alternative. Pourtant, l'agence régionale de santé a l'obligation d'alerte et d'injonction aux différents acteurs. Pire, on apprend que l'ARS justifie son silence en expliquant que ces substances ne présenteraient pas de danger à long terme. Une telle déclaration est moralement inacceptable et scientifiquement contestable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe GDR.*) Elle autorise la banalisation du risque sanitaire. Ce silence, c'est celui d'un État qui tolère le laxisme, qui déroge régulièrement quand il s'agit de nos pays ; le scandale du chlordécone en est le meilleur exemple. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*) Il n'est pas question de laisser ce risque peser sur notre population.

Madame la ministre de la santé, l'eau potable est un droit, pas un privilège. Pourquoi la population n'a-t-elle pas été informée dès les premiers dépassements des seuils ? Quel plan d'action le gouvernement entend-il mettre en œuvre à court et moyen terme ? Les Guyanais n'ont pas besoin d'explications techniques, ils ont besoin d'eau non polluée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et LFI-NFP, les députés de ce groupe se levant pour applaudir, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS.*)

M. Yannick Monnet . Bravo !

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées . Le sujet est très important et je tâcherai, comme vous l'avez proposé, de ne pas vous faire une réponse technique.

L'eau du robinet est un des produits de consommation les plus contrôlés : en France, 18 millions de contrôles sont effectués par an. C'est un engagement fort de l'État, soyez-en sûr.

Vous l'avez dit, dans les territoires ultramarins, l'accès à une eau potable de qualité est un enjeu structurel. Le gouvernement agit en la matière par le plan Eau DOM, qui vise à soutenir les collectivités ainsi qu'à renforcer la gestion durable de l'eau potable et de l'assainissement dans les outre-mer.

M. Jean-Victor Castor. On parle de la Guyane !

Mme Stéphanie Rist, ministre . Les trihalométhanes sont des substances pouvant se former naturellement lors du traitement de l'eau, en particulier lors de la désinfection au chlore. Ils font l'objet d'un suivi sanitaire renforcé et de seuils de qualité strictement encadrés par la réglementation nationale. (*M. Gabriel Amard s'exclame.*) En cas de dépassement, l'ARS accompagne immédiatement les collectivités pour en identifier la cause et corriger la situation.

M. Marcellin Nadeau. Cela, c'est théorique !

M. Jean-Paul Lecoq. Qu'en est-il sur le terrain, en Guyane ?

Mme Stéphanie Rist, ministre . Des mesures correctives rapides sont systématiquement prises. Aucune eau présentant un risque pour la santé n'est offerte à la consommation.

M. Jean-Victor Castor . On parle de la Guyane, madame la ministre !

Mme Stéphanie Rist, ministre . Je réitère devant vous cet engagement du gouvernement et reste, ainsi que mon cabinet, à votre disposition.

M. Marcellin Nadeau. Réponse bateau !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Victor Castor](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 940

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 octobre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 octobre 2025